

Discriminations : agissons !

Plan de lutte contre
les discriminations
2025-2030



Les discriminations : de quoi parle-t-on ?

Le fait de discriminer consiste, au sens premier, à opérer des distinctions, différencier. Ceci constitue un comportement habituel pour tout·e un chacun·e. Cependant, en droit ou en sociologie, la discrimination fait référence à un autre processus qui consiste à produire une rupture d'égalité, des inégalités de traitement entre des personnes ou des groupes.

Définition légale

Sur le plan juridique, la discrimination est un délit. Elle est définie comme une différence de traitement fondée sur un critère prohibé et dans une situation prévue par la loi (accès à l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, aux biens et services, la protection sociale). Il s'agit alors d'une discrimination directe. Aujourd'hui, 26 critères sont identifiés par la loi.

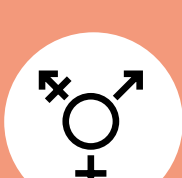
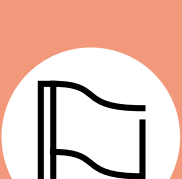
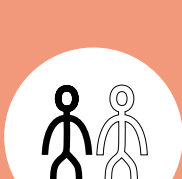
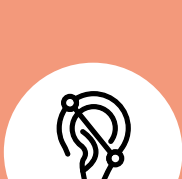
Exemple : Un recruteur refuse d'accorder un entretien d'embauche à une personne qui remplit toutes les conditions d'embauche en raison de son nom à consonance étrangère (une différence de traitement en raison de l'origine dans le domaine de l'emploi).

La loi reconnaît également :

- La discrimination indirecte : pratique, en apparence neutre, susceptible d'entraîner un traitement désavantageux par rapport à un critère prohibé (exemple : une prime destinée aux salarié·es à temps complet qui désavantage indirectement les femmes, ces dernières étant plus fréquemment que les hommes à temps partiel).
- Le harcèlement sexuel ou discriminatoire : agissement à connotation sexuelle ou lié à des critères de discrimination qui porte atteinte à la dignité d'une personne ou crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant (exemple : envoi de SMS homophobes à un collègue).
- L'incitation à la discrimination : inciter quiconque à adopter un comportement discriminatoire (exemple : un propriétaire qui incite une agence immobilière à refuser de louer son appartement à des personnes de nationalité étrangère).

Dans le langage commun, le terme discrimination est parfois utilisé pour désigner des actes haineux (injures, actes de violences à caractère raciste, antisémite, sexiste, LGBTphobe...). Bien que ces actes ne soient pas considérés comme des discriminations au sens du code pénal, ils n'en demeurent pas moins sanctionnés par la loi.

Les 26 critères de discrimination interdits par la loi

 0-99 Âge	 Perte d'autonomie	 État de santé	 Handicap	 Caractéristiques génétiques
 Apparence physique	 Grossesse	 Situation de famille	 Domiciliation bancaire	 Vulnérabilité liée à la situation économique
 Opinions politiques	 Activités syndicales	 Lanceur d'alerte	 Opinions philosophiques	 Religion
 Patronyme	 Lieu de réside	 Sexe	 Identité de genre	 Orientation sexuelle
 Appartenance ou non à une ethnie	 Appartenance ou non à une nation	 Origine	 Appartenance ou non à une prétendue race	 Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
		 Moeurs		

Les discriminations au cœur de notre société

Les discriminations sont aussi **systémiques**. Elles ne se cantonnent pas à des actes individuels, isolés et intentionnels. Elles s'ancrent dans notre histoire, nos représentations, interactions sociales qui interagissent entre elles et forment un système qui désavantage certains groupes. C'est cette approche systémique qui permet de mieux comprendre les inégalités sociales produites par les discriminations (exemple : le taux de chômage plus élevé pour les personnes d'origines étrangères : 11.6% pour les femmes immigrées contre 6.7% pour les femmes non-immigrées). En ce sens, le plan de lutte contre les discriminations vise à une transformation des pratiques qui entretiennent ce système et à une transformation sociétale globale en agissant à un niveau structurel/systémique. Cela passe notamment par une **approche intégrée**, c'est-à-dire inclure le sujet des discriminations dans l'ensemble de nos politiques publiques.

L'effet cumulatif des discriminations

Afin de les appréhender au mieux, il est pertinent d'adopter une perspective **intersectionnelle/multifactorielle** des discriminations. Il

s'agit de comprendre l'articulation entre les différents rapports sociaux (de sexe, de race, de classe...) et leur influence sur les discriminations. En effet, les discriminations ont un effet cumulatif. Une même personne peut être discriminée en raison de plusieurs critères. Cela peut par exemple concerner les femmes noires (discrimination à la fois sexiste et raciale).

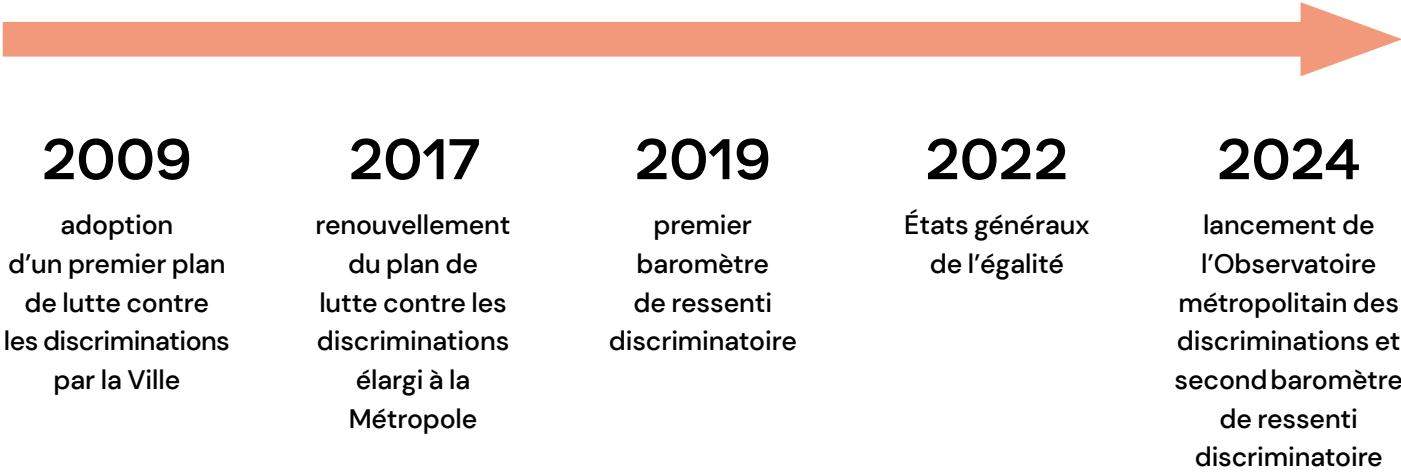
Les conséquences des discriminations

Les discriminations représentent un continuum de violences. Du fait de leur caractère répétitif, de leur présence dans tous les champs de l'existence, elles ont des conséquences lourdes sur les victimes. Les discriminations ont des conséquences multiples : elles peuvent impacter les parcours de vie (accès à l'emploi, au logement, à un crédit bancaire...), la fréquentation des espaces publics, la santé, les relations interpersonnelles, la confiance envers les institutions et la cohésion sociale. Selon le dernier baromètre de l'Observatoire métropolitain des discriminations, parmi les conséquences évoquées par les victimes, 25% renvoient à une perte de confiance ou de liberté.

Contexte

Selon le baromètre 2024 de ressenti discriminatoire de l'Observatoire métropolitain des discriminations, 74% des répondant·es déclarent avoir subi des discriminations durant les 12 derniers mois et jusqu'à 76% ont été témoins de discriminations. Face au constat alarmant de l'importance et de la persistance des discriminations, la Ville et la Métropole de Rennes mènent une politique ambitieuse en matière de lutte contre les discriminations. Le plan de lutte contre les discriminations, initié depuis 2009, cadre et oriente cette politique.

Historique de la politique de lutte contre les discriminations portée par la Ville et Métropole de Rennes

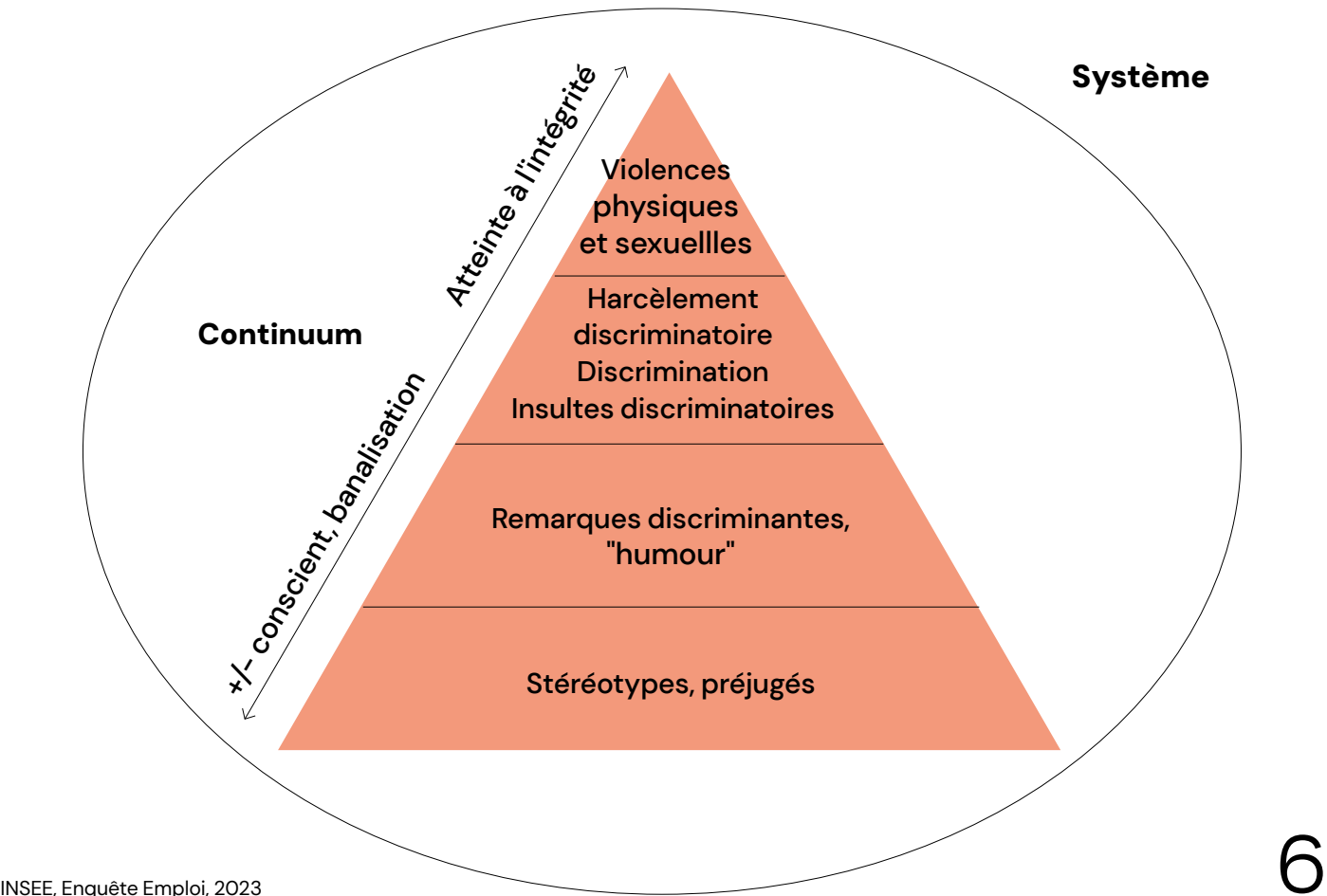


Objectifs du plan de lutte contre les discriminations

- Rendre visible les discriminations
- Comprendre les mécanismes des discriminations
- Outiller, mobiliser les citoyen·nes et les acteurs et actrices du territoire
- Renforcer le soutien aux personnes cibles ou victimes de discriminations
- Faire évoluer les mentalités et les représentations
- Intégrer la lutte contre les discriminations dans l'ensemble de nos politiques publiques

Une construction participative

AUTOMNE 2024	NOVEMBRE 2024	JANVIER 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	SEPTEMBRE 2025
Bilan du précédent plan de lutte contre les discriminations	Présentation du bilan et du renouvellement au comité de suivi local et au comité de pilotage du PLCD	Temps de consultation n°1 avec les associations et partenaires du territoire	Temps de consultation avec le comité consultatif Rennes au Pluriel pour l'égalité, contre le racisme et les discriminations	Temps de consultation n°2 avec les associations et partenaires du territoire	Adoption en conseil municipal et métropolitain



La communication

La communication constitue un axe transversal du plan de lutte contre les discriminations. Elle représente à la fois un levier d'action pour prévenir et rendre visible les discriminations et un enjeu de mise à l'agenda politique.

Plusieurs actions inscrites au sein de ce plan visent à sensibiliser sur le sujet des discriminations et ainsi communiquer sur cet enjeu majeur. On peut par exemple citer les différents temps forts organisés par la Ville et la Métropole de Rennes tels que la journée internationale de lutte contre le racisme le 21 mars, les programmes du 8 mars journée internationale des droits des femmes et du 25 novembre, la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, "Rennes au Pluriel, le rendez-vous de l'égalité et de la diversité culturelle" en mai. À l'avenir, des campagnes de communication seront également mises en œuvre.

La communication est aussi une politique publique centrale pour agir en faveur de la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi la Ville et la Métropole de Rennes s'engagent à promouvoir une communication non stéréotypée et non discriminante. Cela passe par différentes actions coordonnées avec la direction de la communication pour utiliser un langage et diffuser des images qui ne véhiculent pas des propos discriminants.

Nos engagements

La politique de lutte contre les discriminations se coordonne avec d'autres engagements de la Ville et de la Métropole.

VILLE DE RENNES

- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Orientations pour le plan de politiques linguistiques
- Charte des engagements réciproques Ville associations
- Projet éducatif local

RENNES MÉTROPOLE

- Stratégie métropolitaine des solidarités
- Schéma métropolitain d'accès aux droits
- Plan emploi quartiers
- Stratégie de développement économique
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Plan local de l'habitat

MUTUALISÉ

- Plan d'action égalité et diversité professionnelle
- Label égalité diversité
- Contrat de Ville
- Plan d'action égalité femmes-hommes
- Programme hospitalité
- Contrat local de santé

Sommaire

Axe 1 : Diffuser une culture de l'égalité	p.12
· Observer et analyser les discriminations	p.13
· Mener et soutenir des actions, de prévention, sensibilisation, formation	p.14
Axe 2 : Mobiliser le territoire	p.16
· Soutenir, accompagner, outiller et fédérer les associations et partenaires du territoire	p.17
· Animer et faciliter la participation citoyenne	p.18
Axe 3 : Informer, soutenir et accompagner les personnes cibles ou victimes de discriminations	p.20
· Accueillir, écouter et orienter	p.21
· Soutenir et accompagner	p.22
· Agir en tant que témoin et allié·e	p.23
Axe 4 : Agir à travers notre action publique	p.24
· Lutter contre les discriminations en tant qu'employeur	p.25
· Intégrer la lutte contre les discriminations dans toutes nos politiques publiques	p.26
· Coopérer avec nos partenaires institutionnels	p.27

Axe 1

Diffuser une culture de l'égalité

Rennes au pluriel est le rendez-vous annuel de l'égalité et de la diversité culturelle
© Direction de la communication Rennes Ville et Métropole © Neologi

REN
NES
—
AU
PLU
RI
EL
Le rendez-vous
de l'égalité
et de la diversité
culturelle

12

Observer et analyser les discriminations

Constats

Les discriminations recouvrent des réalités multiples, prennent différentes formes et engendrent des conséquences variées. Elles restent souvent tues et ignorées alimentant le fatalisme. Ainsi, prendre la mesure de la réalité des discriminations sur notre territoire est indispensable pour mieux les combattre et les prévenir. L'Observatoire métropolitain des discriminations permet de donner à voir la réalité, l'ampleur des discriminations sur l'ensemble des 43 communes et d'orienter l'action publique.

Objectifs

- Faire un état des lieux des discriminations sur le territoire
- Objectiver les discriminations pour mieux orienter l'action publique

Exemple d'action existante

Réalisation d'un baromètre de ressenti discriminatoire tous les deux ans afin d'observer l'évolution des discriminations sur le territoire métropolitain et de formuler des recommandations.

Pistes d'actions

- Produire des enquêtes thématiques biennuelles à partir des remontées de terrain et en collaboration avec les services, élu·es et partenaires spécialisés du territoire.
- Mettre en œuvre un testing pour mesurer les discriminations dans l'accès à l'emploi sur la métropole (projet MÉLODI).
- Établir une veille sur le sujet de la lutte contre les discriminations (articles, études...) pour outiller les services, les élu·es et les partenaires.

Restitution publique du baromètre de ressenti discriminatoire 2024 réalisé par ARESVI © Franck Hamon



13

Mener et soutenir des actions de prévention, sensibilisation, formation

Constats

Les stéréotypes et les préjugés sont à l'origine des processus de discrimination. Nous les intériorisons toutes et tous de façon plus ou moins consciente et ils affectent nos représentations et nos imaginaires. Ces stéréotypes et préjugés sont souvent un héritage de notre histoire, (place des femmes, histoire coloniale). C'est pourquoi la Ville et la Métropole de Rennes soutiennent et mènent des actions de prévention et de conscientisation afin de faire reculer ces stéréotypes, ces préjugés et proposer de nouveaux récits, paroles et images plus égalitaires.

Objectifs

- Rendre visible, questionner et dénoncer les discriminations
- Diffuser une culture de l'égalité

Exemples d'actions existantes

- Organisation de temps forts pour sensibiliser le grand public et prévenir les discriminations : journée internationale des droits des femmes, journée internationale de lutte contre le racisme, Rennes au Pluriel : le rendez-vous de l'égalité et de la diversité culturelle, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Mise en œuvre d'actions de formation auprès des citoyen·nes, associations et partenaires du territoire sur les thématiques suivantes, dans la suite des Etat Généraux de l'Égalité de 2022 : droits des personnes étrangères ; égalité femmes-hommes ; interculturalité et diversité culturelle ; histoire, mémoire et valorisation des immigrations ; plurilinguisme et glottophobie ; lutte contre le racisme et les discriminations.

Pistes d'actions

- Renforcer les actions de prévention, sensibilisation, formation auprès des habitant·es, et des associations à travers la démarche de responsabilité sociale et environnementale des associations (RSEA).
- Poursuivre l'expérimentation de nouveaux formats : cafés égalité, marathon créatif Egalimix, stages d'autodéfense, ateliers répartie, fresques...
- Développer le soutien aux associations qui mènent des actions de prévention, sensibilisation, formation.

Conférence du 21 mars 2025 : "Racisme et Santé" de gauche à droite : Yaotcha d'Almeida, psychologue spécialisée dans les impacts du racisme sur la santé mentale – Priscille Sauvegrain, sage-femme et sociologue, directrice du département de maïeutique de Sorbonne Université – Lucie Obermeyer, coordinatrice du pôle ressources, formations, égalité à Migrations Santé Alsace – Marie Zafimehy, journaliste, porte-parole à l'association des journalistes anti-racistes et racisé·es © Franck Hamon



Axe 2

Mobiliser le territoire

Marche des fiertés 2025 à Rennes © Anne-Cécile Esteve / Rennes Ville et Métropole



Soutenir, accompagner, outiller et fédérer les associations et partenaires du territoire

Constats

Les associations et partenaires présentes sur le territoire participent activement à la lutte contre les discriminations. Soutenir cette dynamique territoriale en faveur de l'égalité permet d'agir de façon collective et structurelle contre les discriminations. C'est pourquoi, à travers la mission égalité, la Ville et la Métropole jouent un rôle de soutien, d'accompagnement et d'animation du territoire.

Objectifs

- Accompagner, soutenir et coopérer avec les associations et partenaires du territoire
- Animer le territoire en favorisant la mise en réseau, l'interconnaissance, l'entraide et le partage de savoirs

Exemples d'actions existantes

- Accompagnement et soutien aux associations de lutte contre les discriminations : subventions, conventionnements, aide aux emplois associatifs...
- Consultation et association des acteurs et actrices du territoire dans l'élaboration de la politique municipale et métropolitaine de lutte contre les discriminations.

Pistes d'actions

- Initier un réseau métropolitain pour rassembler et mobiliser les associations et partenaires du territoire engagés dans la lutte contre les discriminations.
- Concevoir une plateforme numérique ressource pour informer, outiller les acteurs et actrices du territoire et faciliter les coopérations.

Journée participative du 18 janvier 2025 avec les associations et partenaires autour du renouvellement du plan de lutte contre les discriminations © Agence Sensible



Animer et faciliter la mobilisation citoyenne

Constats

Agir face aux discriminations, notamment de manière structurelle, passe par une transformation sociale globale et donc une mobilisation citoyenne de toutes et tous. C'est dans cette optique que la politique municipale et métropolitaine de lutte contre les discriminations s'élabore de façon participative avec les citoyen·nes, notamment les premier·es concerné·es.

Objectifs

- Associer les citoyens et citoyennes à l'élaboration de notre politique de lutte contre les discriminations
- Intégrer les enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des instances de participation : conseils de quartier, comités consultatifs, conseils locaux, comités d'usagers, conseil citoyen, assemblée citoyenne.

Exemples d'actions existantes

- Animation du comité consultatif égalité femmes-hommes et du comité consultatif Rennes au Pluriel pour l'égalité, contre le racisme et les discriminations : des instances de participation citoyenne qui se composent de citoyen·nes, partenaires et élu·es et qui ont pour objet d'éclairer, d'accompagner et de questionner la politique municipale rennaise.
- Animation du conseil de l'hospitalité : une instance de participation citoyenne composée de personnes non nationales qui évaluent et formulent des propositions sur la politique d'accueil et d'inclusion de la Ville et Métropole de Rennes.

Pistes d'actions

- Former à l'égalité et à la lutte contre les discriminations les animateurs et animatrices des instances de participation.
- Rendre visible les travaux menés par ces instances sur le sujet de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.



Plaquette ressource pour les victimes de discriminations réalisée avec les membres du comité consultatif Rennes au Pluriel pour l'égalité, contre le racisme et les discriminations.

Axe 3

Informers, soutenir et accompagner les personnes cibles ou victimes de discriminations

"En voiture Nina & Simone-s" du CIDFF d'Ille-et-Vilaine: point d'accueil, d'écoute et d'orientation sur l'égalité femmes-hommes, les violences, le droit, l'insertion, la vie de couple et la sexualité © Anne-Cécile Esteve / Rennes Ville et Métropole



Accueillir, écouter et orienter

Constats

Selon le baromètre 2024 de ressenti discriminatoire de l'Observatoire métropolitain des discriminations, seulement 13% des victimes ont engagé des démarches. Face à ce non recours, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des personnes cibles ou victimes de discriminations. Cela passe notamment par une écoute et un accueil inconditionnel.

Objectifs

- Créer les conditions optimales pour accueillir, écouter et orienter les personnes cibles ou victimes de discriminations
- Diminuer le sentiment d'isolement des victimes

Exemples d'actions existantes

- Réalisation d'une plaquette qui recense les lieux ressources pour les victimes de discriminations.
- Publication d'un guide pour informer les citoyen·nes de l'ensemble des ressources utiles en matière d'accès aux droits.

Pistes d'actions

- Recenser, soutenir les espaces de confiance (groupes d'entraide, de parole...) et accompagner les lieux d'accueil des publics à devenir des espaces ressource et de confiance.
- Implanter des permanences d'aide aux victimes de discriminations dans la Métropole.
- Lutter contre la haine en ligne et le cyberharcèlement discriminatoire en développant des actions au sein de la feuille de route Cybersécurité de Rennes Métropole.

Évènement "Place des droits" pour informer les citoyen·nes sur leurs droits © Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole



Soutenir et accompagner

Constats

Malgré la faible mobilisation du droit en matière de lutte contre les discriminations (complexité des démarches, peur des représailles, méconnaissance de ses droits, sentiment de découragement), le droit demeure un outil majeur pour agir face aux discriminations. C'est pourquoi le soutien aux associations d'aide aux victimes et le développement du traitement des situations de discriminations représentent un enjeu majeur.

Objectifs

- Soutenir les associations d'aide aux victimes
- Accompagner les professionnel·les dans le traitement des situations

Exemple d'action existante

- Conventionnements avec les associations qui proposent un accueil inconditionnel et/ou un accompagnement aux personnes cibles ou victimes de discriminations (CRIDEV, UDAF, Iskis, le Refuge).

Pistes d'actions

- Mettre en place une cellule de vigilance pour accompagner les acteurs et actrices du territoire dans le traitement des situations.
- Développer le partenariat avec la justice et former des associations aux outils juridiques : rappel à la loi, dossier de pré-plainte, saisine du Défenseur des droits...
- Création d'un formulaire en ligne de signalement des discriminations

Échanges entre Nathalie Appéré et l'association le Refuge à l'occasion de la marche des fiertés 2025 © Anne-Cécile Esteve / Rennes Ville et Métropole



Agir en tant que témoin et allié·e

Constats

Selon le baromètre 2024 de ressenti discriminatoire de l'Observatoire métropolitain des discriminations, 2/3 des témoins de discriminations ne réagissent pas. Ceci s'explique notamment par peur, sidération, inquiétude ou attentismes (attendre que d'autres interviennent), situation de dépendance, vulnérabilité individuelle, ne pas savoir quoi faire. De même, 40% des répondant·es victimes de discriminations disent ne pas s'être senti·es soutenu·es, écouté·es. Le rôle de témoin et d'allié·e représente donc un enjeu majeur pour agir contre les discriminations.

Objectifs

- Permettre aux témoins de discriminations de réagir face à une situation
- Lutter contre la banalisation des violences

Exemples d'actions existantes

- Publication de baromètres de ressenti discriminatoire pour mesurer et analyser le rôle de témoin et d'allié·e.
- Mise en place d'ateliers pour développer sa répartie et sa posture d'allié·e auprès des agent·es de Rennes Ville et Métropole.

Pistes d'actions

- Mettre en œuvre une campagne de communication grand public à destination des personnes cibles ou victimes de discriminations, des auteurs, des allié·es et des témoins.
- Développer des actions de formation et sensibilisation axées sur le rôle d'allié·e, de témoin et intégrer cette approche dans toutes nos formations.

Atelier "le rôle de témoin en cas de discriminations ou de violences sexistes et sexuelles au travail" à l'occasion de la Quinzaine de l'égalité 2025. © DR



Axe 4

Agir à travers notre action publique

Elodie Varin, Tiphaine Riou, Elliott Lefeuvre, Bertrand Duarté et Ariane Cousin, porteur-ses du projet de cartographie pour lutter contre les discriminations dans l'emploi, projet candidat pour les trophées IdealCO © Christophe le Devehat



24

Lutter contre les discriminations en tant qu'employeur

Constats

En tant qu'employeur, la Ville et la Métropole de Rennes jouent un rôle crucial pour lutter contre les discriminations auprès de leurs agent-es. C'est pourquoi la mission égalité, diversité professionnelle et handicap de la Direction des ressources humaines agit en interne en faveur de l'égalité via notamment son plan "égalité diversité" et ses actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Sensibiliser et former les agent-es
- Promouvoir l'égalité et prévenir les discriminations dans le recrutement et tout au long de la carrière
- Accompagner les agent-es victimes de discriminations au travail

Exemples d'actions existantes

- Organisation de formations sur l'égalité et la lutte contre les discriminations auprès des agent-es de Rennes Ville et Métropole.
- Mise en place d'une cellule d'écoute et de signalement pour accueillir, soutenir et orienter les agent-es victimes ou témoins de discriminations au travail.
- Lancement d'un réseau d'agent-es référent-es qui se réunissent pour s'investir, échanger et suivre les actions menées en faveur de l'égalité.
- Certification au label "égalité et diversité" pour évaluer et valoriser les engagements de Rennes Ville et Métropole en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Pistes d'actions

- Développement d'un projet sur les règles incapacitantes au travail
- Renouvellement de l'enquête interne de resenti discriminatoire
- Renforcement des formations sur les discriminations, le racisme et la laïcité

Signature du plan d'action égalité-diversité professionnelle 2024-2026 © DR



25

Intégrer la lutte contre les discriminations dans toutes nos politiques publiques

Constats

À travers l'ensemble de leurs compétences, la Ville et la Métropole de Rennes disposent de multiples leviers pour agir face aux discriminations. C'est pourquoi la mission égalité de la Direction Associations Jeunesse Egalité et la mission égalité, diversité professionnelle et handicap de la Direction des Ressources Humaines collaborent avec les autres services pour les accompagner dans l'intégration systématique des enjeux de lutte contre les discriminations.

Objectifs

- Intégrer la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques pour agir contre les discriminations de façon structurelle
- Diffuser une culture de l'égalité auprès des élu·es de la Ville et Métropole de Rennes

Exemples d'actions existantes

- Formations des élu·es à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.
- Animation du plan égalité femmes-hommes qui vise six politiques publiques : éducation ; communication ; participation citoyenne ; vie associative ; emploi et développement économique ; transport. Ces politiques doivent prendre en compte la lutte contre les discriminations de manière systématique de la conception à la mise en oeuvre.
- Intégration des enjeux du plurilinguisme dans le plan de politiques linguistiques.

Pistes d'actions

- Suivre les actions menées avec les services en produisant des bilans, indicateurs, statistiques.
- Initier des actions en ciblant de nouvelles politiques publiques (habitat, aménagement des espaces publics, santé, sports, culture).

Plan d'action égalité femmes-hommes 2024-2028



Coopérer avec nos partenaires institutionnels

Constats

Pour agir contre les discriminations de façon structurelle/systémique, les collaborations avec les partenaires institutionnels demeurent primordiales, notamment avec l'État, chef de file dans la politique publique de lutte contre les discriminations. C'est dans ce sens, que la Ville et la Métropole de Rennes jouent un rôle de contributeur et de facilitateur auprès des autres institutions publiques du territoire.

Objectifs

- Favoriser le maillage territorial et les collaborations entre les institutions

Exemples d'actions existantes

- Animation d'un Comité de suivi local de lutte contre les discriminations, composé notamment de partenaires institutionnels (Région, Éducation Nationale, Préfecture, Université, Police, Défenseur des droits, Département)
- Collaboration avec les partenaires institutionnels dans la lutte contre les violences faites aux femmes : participation motrice de la Ville à la création de la Maison des femmes Gisèle Halimi, contribution au Schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes d'Ille-et-Vilaine.
- Animation avec les partenaires institutionnels de la plateforme d'évaluation et d'orientation linguistiques (PEOL) qui vise à évaluer, orienter et suivre l'apprentissage du français des personnes allophones résidant sur la Métropole de Rennes.
- Animation de l'axe transversal lutte contre les discriminations du Contrat de Ville.

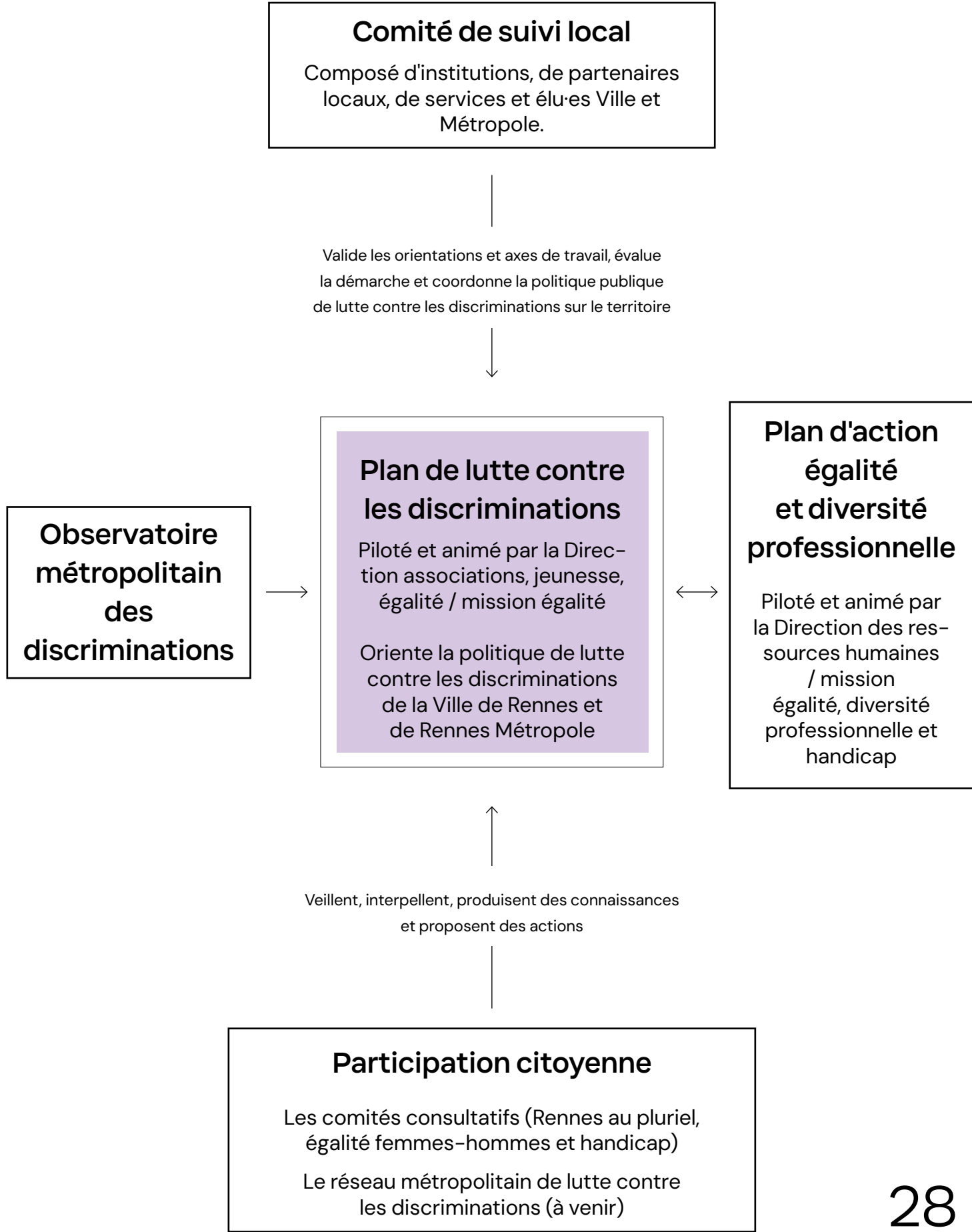
Pistes d'actions

- Renforcer les liens avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH) et le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations (CORAHD).
- Renforcer les liens avec la justice, la police et l'éducation nationale.
- Collaborer avec le département et sa démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) pour la formation des agent·es d'accueil sur les postures non discriminantes.

Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 animé par la DILCRAH.



La gouvernance du plan de lutte contre les discriminations



Ressources

Que faire quand on est victime ou témoin de discrimination ?

- Saisir le Défenseur des droits

39 28

www.antidiscriminations.fr

- Signaler des contenus illicites d'internet sur la plateforme PHAROS

www.internet-signalement.gouv.fr

- Faire appel à un·e avocat·e

www.cnb.avocat.fr/fr/annuaire-des-avocats-de-france

- Signaler des faits de discriminations à la police ou à la gendarmerie

service-public.fr/cmi3

- Via l'application FLAG!

www.flagasso.com/application-flag.html

- Déposer plainte en commissariat

www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/trouver-un-commissariat-une-gendarmerie

- Obtenir de l'aide d'une association de lutte contre les discriminations

www.dilcrah.gouv.fr/annuaire

- En parler via des lignes d'écoute :

SOS Homophobie

01 48 06 42 41

Du lundi au jeudi de 18h à 22h, vendredi de 18h à 20h,

samedi de 14h à 16h, dimanche de 18h à 20h

France Victimes

116006

SOS Racisme

01 40 35 36 65

Tous les mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 13h00

Harcèlement Scolaire

3018

Retrouvez des ressources locales sur le site de Rennes Ville et Métropole

<https://aides.metropole.rennes.fr/lutte-contre-les-discriminations/>

<https://urlz.fr/uKyg>

Contacts Ville et Métropole

- Mission égalité

egalite@rennesmetropole.fr

- Observatoire métropolitain des discriminations

omd@rennesmetropole.fr

